COMMUNE DE FOREST

Service de Promotion de la

Santé à l’Ecole

176, Avenue Van Volxem

1190 Bruxelles

Tel : 02/345.66.81

Fax : 02/345.84.66

E-Mail: spseforest@forest.brussels

 Bruxelles, le 10/10/2022

Chers parents,

Une nouvelle année a commencé pour vos enfants avec, nous l’espérons, le moins de perturbation possible.

Voici un petit **rappel** des consignes importantes en cas de maladie :

* **Si votre enfant est malade** (fièvre, gros rhume, diarrhée, vomissement, toux,…) merci de le **garder à la maison** : un enfant malade a besoin de repos et de confort. L’école n’est donc pas le meilleur endroit pour lui.
* Une absence de plus de 3 jours doit être couverte par un certificat médical si votre enfant est en obligation scolaire (à partir de la 3 maternelle).
* **Si votre enfant ne se sent pas bien pendant sa journée à l’école** : vous serez contacté pour venir le récupérer dans les plus brefs délais et invité à prendre rendez-vous chez votre médecin. Merci donc de **rester joignable**.

Vous avez normalement tous reçu une demande d’autorisation pour donner de l’iode à votre enfant en cas d’activation du plan d’urgence nucléaire au niveau national.

Cette autorisation permettra à l’école de réagir en cas de problème nucléaire. Les enfants et adolescents sont très sensibles et peuvent développer des cancers de la thyroïde si leur corps absorbe de l’iode radioactif contenu dans l’air en cas d’accident nucléaire.

Le fait de leur donner de l’iode (non radioactif) permet de « saturer » leur thyroïde qui ne pourra donc plus absorber l’iode radioactif. C’est donc la meilleure façon de les protéger.

Nous vous demandons donc de nous prévenir en cas de contre-indication à l’iode pour votre enfant.

Si les autorités sanitaires du pays le recommande, **tous les enfants recevront la dose d’iode nécessaire, sauf en cas de refus** de votre part pour cause de contre-indication (réelle et documentée).

Concernant les vaccinations, notre service tient à rappeler que nous ne vaccinons jamais votre enfant sans autorisation et que nous ne faisons pas de vaccin contre le coronavirus.

Par ailleurs, nous ne vaccinons pas les enfants si nous n’avons pas toutes les informations nécessaires concernant leur état vaccinal, dès lors n’oubliez pas de nous faire parvenir le carnet de santé de votre enfant (ou une copie) afin que nous l’ayons au plus tard le jour de la vaccination.

Les vaccins proposés sont ceux conseillés par le Conseil Supérieur de la Santé belge. Notre service propose de vacciner gratuitement votre enfants en tant que relais des services de l’ONE qui ne vaccinent plus les enfants à partir de 7 ans.

Toute notre équipe vous souhaite une très belle année scolaire,

Bien à vous,

Pour toute l’équipe du SPSE Forest,

Dr Laura Zehirilis